Envoyé en préfecture le 16/01/2026
Reçu en préfecture le 16/01/2026
Publié le
ID : 035-213501042-20260113-2026_01_02-DE

2026-002

République Française
Département ILLE ET VILAINE
EPINIAC

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 13/01/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
14	12	14

Vote
A l'unanimité
Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Le :
Et
Publication ou notification du :

L'an 2026, le 13 janvier à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de EPINIAC s'est réuni à la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame RAMÉ-PRUNAUX SYLVIE, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 06/01/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 06/01/2026.

Présents : Mme RAMÉ-PRUNAUX SYLVIE, Maire, Mmes : CHOQUET Anne-Laure, DUCOUX Soazig, PASSIER Géraldine, TRUFFLET Joëlle, DESNOS Sophie, MM : DESPRES Jean-Louis, BOURGEAULT Thierry, GAUTRIN Eric, HARDY Benoît, ROIZIL Jérôme, RUAUX Phillipe

Excusé ayant donné procuration : M. DE LA CHESNAIS Arnaud à M. DESPRES Jean-Louis, Mme LAURENT Régine à Mme TRUFFLET Joëlle

A été nommé(e) secrétaire : : Mme DUCOUX Soazig

2026_01_02 – Avenant au marché de restructuration de la Mairie, lot 2

Vu la délibération 2025_07_42 en date du 15 juillet 2025, désignant l'entreprise CF CONSTRUCTIONS attributaire du marché de travaux de réhabilitation lourde du bâtiment de la Mairie. (lot n°2).
Dans le cadre des travaux de réhabilitation lourde du bâtiment de la Mairie, le maître d'ouvrage a jugé opportun d'apporter des modifications sur le projet, démolition complémentaire.
Montant de l'avenant : **9 728,65 € H.T**
Montant du marché public LOT 2 : **230 546,50 € H.T**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **VALIDE** l'avenant
- **DECIDE DE CONCLURE** l'avenant avec l'entreprise CF CONSTRUCTIONS
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer l'avenant ainsi que tous document s'y rapportant

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures
Pour copie conforme :
En mairie, le 14/01/2026

Le Maire
SYLVIE RAMÉ-PRUNAUX

MAIRIE D'EPINIAC 35120 (Ille-et-Vilaine) RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Secrétaire de séance
Soazig DUCOUX

Publicité des actes de la Commune par voie électronique le